

Conditions Générales d'Utilisation de la BCB

1. PRESENTATION

Les droits de propriété afférent à la base de données sur les médicaments et produits de santé Claude Bernard appartiennent à la société RESIP, SARL au capital de 158.547 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 332 087 964, ayant son siège social situé au 17 rue de l'Ancienne Mairie - 92100 Boulogne Billancourt et dont le siège administratif est situé au 84 A Boulevard Chanzy - CS 30455 - 62206 Boulogne sur Mer (ci-après dénommée « RESIP »).

2. DEFINITIONS

« **BCB** » désigne la base de données sur les médicaments et produits de santé Claude Bernard, propriété de RESIP, accessible via internet, l'application mobile ou votre logiciel (ci-après « le Logiciel ») ;

« **CLIENT** » désigne la personne physique ou morale ayant souscrit une licence d'utilisation de BCB pour le lieu d'exercice mentionné au contrat ;

« **Utilisateur** » : désigne l'utilisateur final du Logiciel c'est-à-dire toute personne placée sous la responsabilité du Client (tel que préposé, salarié, etc.) et bénéficiant d'un accès à la BCB.

3. OBJET

En installant/accédant/utilisant la BCB, le CLIENT accepte expressément les présentes conditions générales d'utilisation de la BCB.

4. ACCES ET UTILISATION

Lorsque l'utilisation de BCB ou du Logiciel requiert un identifiant et/ou un mot de passe, ces derniers sont fournis par RESIP. Si un numéro de série, identifiant, mot de passe, dispositif de sécurité clé de licence ou d'un autre est fourni à l'Utilisateur pour l'utilisation du Logiciel, l'Utilisateur ne pourra pas partager ou transférer l'un ou l'autre de ces éléments à tout autre utilisateur ou à tout autre tiers.

L'identifiant de connexion et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Tout Utilisateur est personnellement responsable de son identifiant ainsi que de son mot de passe et par conséquent doit s'assurer de la sécurité et de la confidentialité de ceux-ci. Dans le cas d'une usurpation de son identifiant et/ou mot de passe ou de la perte de ceux-ci, l'Utilisateur s'engage à en informer RESIP dans les plus brefs délais. En cas de violation par l'Utilisateur de la présente obligation de confidentialité ou de négligence concernant la sécurité de l'identifiant et/ou du mot de passe, l'Utilisateur sera seul responsable des dommages qui pourraient en résulter et la responsabilité de RESIP ne pourra aucunement être engagée.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'UTILISATION CONCEDE

RESIP est propriétaire des droits sur la BCB, sur les fonds documentaires qui la composent ainsi que sur ses mises à jour et documentations. Le CLIENT reconnaît que la BCB et tous les éléments transmis par RESIP dans le cadre de son utilisation constituent un élément substantiel du patrimoine de cette dernière, et sont l'expression de son savoir-faire. Toute divulgation de l'un quelconque de ces éléments, de quelque manière que ce soit, est susceptible de causer un préjudice à RESIP. Tous les droits de propriété industrielle, droit d'auteur, marque déposée, secret de fabrication et savoir-faire relatifs à la BCB sont la propriété de RESIP. Le droit d'utilisation concédé au CLIENT est non exclusif, non transférable à titre gratuit ou onéreux dans la BCB dans le cadre de ses activités professionnelles pour l'adresse mentionnée au contrat. Un professionnel de santé habilité d'une officine CLIENT et utilisant la BCB ne saurait revendiquer un quelconque droit d'utilisation sur la BCB en cas de changement de lieux ou d'entité d'exercice professionnel. Le CLIENT s'interdit formellement de mettre à disposition la BCB à des tiers (notamment sur un site internet), même à titre gratuit et s'engage à assurer sa protection contre toute copie. Le CLIENT s'interdit en conséquence de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, en tout ou partie, aux droits de propriété intellectuelle de RESIP, et ce pendant toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle de RESIP. Le CLIENT s'engage notamment à ne pas reproduire, extraire, adapter, traduire, modifier, permettre l'accès ou la consultation, mettre à disposition, même gratuitement, directement ou indirectement, tout ou partie de la BCB, des documents afférents ou de leur contenu, sauf autorisation expresse, préalable et écrite par une personne dûment habilitée de RESIP. En cas de violation de cette obligation par le CLIENT, et indépendamment de toute demande de dommages et intérêts, le CLIENT devra indemniser RESIP à hauteur du préjudice subi et devra rétrocéder à RESIP tous les gains et/ou économies éventuellement réalisés par la violation de cette obligation.

6. RESPONSABILITE

Le contenu de la BCB doit être considéré comme un ouvrage scientifique faisant l'objet d'une consultation critique laissant aux professionnels de santé les responsabilités de la prescription, de la dispensation ou de l'administration notamment que le code de santé leur reconnaît. RESIP ne saurait garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues au sein de la BCB. En effet, bien que les données et les fonctionnalités de la BCB soient élaborées avec extrêmement de vigilance, le CLIENT doit être informé que du fait de la complexité de cette base de données sur les médicaments et les produits de santé, RESIP décline toute responsabilité pour les conséquences éventuelles pouvant résulter d'une erreur de

prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation de la BCB. Il en résulte que RESIP ne peut être tenue pour responsable des conséquences découlant de l'utilisation de la BCB.

RESIP n'assume aucune responsabilité des dommages indirects et également concernant notamment les préjudices financiers ou commerciaux, directs ou indirects tels que la perte de données, le manque à gagner, l'augmentation de frais généraux, la perturbation des plannings, la perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée, des dysfonctionnements du fait de tiers, les erreurs de posologie ou de délivrance, la non détection des interactions médicamenteuses, des allergies, des contre-indications et plus généralement de toute fonction de contrôle des délivrances, et leurs conséquences éventuelles etc.

L'utilisation faite par le CLIENT de la BCB pour les besoins de son activité ne saurait engager la responsabilité de RESIP. Le CLIENT est seul responsable de l'adéquation de la BCB à ses exigences et besoins professionnels. RESIP n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

Le CLIENT s'engage à respecter les instructions et recommandations de RESIP quant à l'utilisation de la BCB. Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation de la BCB sur son équipement informatique. RESIP n'est pas tenue responsable des mauvaises manipulations ou de l'utilisation non-conforme de la BCB par le CLIENT, ni des conséquences dommageables liées aux données ou la perte de données ou d'informations qui pourraient en résulter. RESIP ne pourra être tenue pour responsable de toute indisponibilité ou tout défaut de la BCB causé par un problème, un défaut ou une sous capacité du réseau téléphonique et/ou informatique géré par un tiers. RESIP ne saurait pas davantage être responsable des problèmes liés à l'infrastructure informatique ou au réseau domestique du CLIENT. La responsabilité de RESIP ne pourra pas être retenue en cas de force majeure et/ou de cas fortuit même si ces derniers événements ne présentent pas les caractères juridiques de la force majeure ou du cas fortuit. La preuve de la faute de RESIP est à la charge exclusive du CLIENT. En tout état de cause, quel que soit le fondement, tout litige confondu, la responsabilité de RESIP ne pourra excéder dix (10) euros. Le CLIENT doit être dûment assuré.

7. DONNEES PERSONNELLES

Chaque Partie s'engage à se conformer à la loi Informatique et Libertés et au RGPD en vigueur ainsi que toute réglementation relative à la protection des données à caractère personnel applicable qui lui serait substituée. Nous collectons les données suivantes vous concernant : nom et prénom, type de profession, spécialité, mode d'exercice, adresse(s) d'exercice professionnel, numéro(s) de téléphone fixe et portable,

adresse(s) email, numéro d'identification professionnel, type de diplôme professionnel et année d'obtention, environnement de travail ...

Ces données sont utilisées en vue de gérer la relation client que nous avons avec vous (principalement au niveau commercial, technique et conformité) mais également notamment (i) à des fins de conformité légale et réglementaire (notamment DMOS, transparence, éthique, anticorruption, gestion de la fraude), en vue de (ii) vous informer sur les bonnes pratiques en matière de santé, (iii) la réalisation d'opérations commerciales, d'information ou de communication notamment, principalement sur les produits de santé (nouveaux produits, nouvelles indications) mais également d'autres produits dont nous estimons qu'ils pourraient vous intéresser (iv) la réalisation d'enquêtes marketing (v) la réalisation d'études, (vi) l'organisation de formations, de séminaires et (vii) la réalisation d'opérations de mécénat. Les données traitées vous concernant sont susceptibles d'être transmises à nos sociétés affiliées, le cas échéant à l'international dans le respect de la réglementation sur les données personnelles applicables, mais également à nos clients, professionnels de la santé notamment, aux institutions de santé, aux organismes et fondations de recherches, à l'industrie pharmaceutique, au corps médical pour l'information spécifique de ses praticiens, ainsi qu'aux sociétés d'études et aux autres prestataires éventuels. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données que vous pouvez effectuer à l'adresse suivante : RESIP - Informatique et Libertés - 84 A Boulevard Chanzy – CS 30455 – 62206 BOULOGNE SUR MER.

8. ANTI-CORRUPTION

RESIP et le CLIENT s'engagent à se conformer aux dispositions anti-corruption en vigueur.

9. FORCE MAJEURE

RESIP sera déchargée de toute responsabilité à raison de tout retard ou défaut d'exécution des obligations qui lui incombe en vertu du présent Contrat qui serait la conséquence de faits relevant de la force majeure ou du cas fortuit.

10. DROIT APPLICABLE / LITIGES

En cas de litige, les parties attribuent compétence territoriale, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie aux tribunaux compétents de PARIS